

Le présent document a pour but de vous renseigner sur l'évolution des postes du budget 2021.

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

**CHARGES :**

COMPTES	LIBELLÉS
300	<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>
3000	<p><b>TRAITEMENTS BRUTS ET CHARGES SOCIALES</b></p> <p>Au 1<sup>er</sup> juin 2020, le Secrétariat général compte 6 personnes pour un total de 5.3 EPT.</p> <p>La Commission Seniors s'est prononcée favorablement à la création d'un poste de Référent-e Seniors régional-e à 80%. Un préavis pour la création de ce nouveau poste est soumis, en même temps que le budget 2021, l'Assemblée générale. Ce nouveau poste sera financé à moitié par l'Etat de Vaud. Il est prévu que la charge restant à charge de Lausanne Région sera prise sur les réserves (Intergénération) à hauteur de CHF 30'000.- et le reste sera imputée sur les cotisations (20 cts par habitants).</p>
3020	<p><b>MANDATS EXTERNES</b></p> <p>Frais de recrutement et d'assessment pour repourvoir le poste de Référent-e Seniors régional-e (CHF 8'000.-) et un autre montant (CHF 2'000.-) pour des petits mandats.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 10'000.-</b></p>
303	<b>BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES :</b>
3031	<b>LOYER</b>
3034	<p><b>INFORMATIQUE</b></p> <p>Augmentation de CHF 6'000.- pour prendre en compte la mise à niveau des infrastructures techniques.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 31'000.-</b></p>

**PRODUITS :**

50	<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL</b>
502	<b>PARTICIPATION ÉTAT DE VAUD :</b>  En novembre 2019, la subvention LADE que le Canton verse à Lausanne Région a été réévaluée et se monte à CHF 124'800.-. Cet automne, après l'adoption du budget 2021 par l'Assemblée générale, Lausanne Région fera parvenir au Canton les éléments utiles pour une nouvelle estimation de la subvention.  <b>CHF 125'000.-</b>

**Au total, les charges du Secrétariat général se montent à CHF 1'112'800.- et ses produits à CHF 125'000.-, un prélèvement sur réserve Proméco de CHF 50'000.- est prévu. Le solde de CHF 937'800.- sera assuré par les cotisations à hauteur de CHF 3.15 par habitant, elles sont donc réduites de 21 ct par rapport aux cotisations 2020.**

## **AGGLOMÉRATION**

### **CHARGES :**

310	<b>AGGLOMÉRATION FONCTIONNEMENT</b>
312	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>
3121	<b>COMMUNICATION PALM</b> (support de communication)

Le financement de la partie Frais de Fonctionnement, qui se monte à CHF 12'000.-, est entièrement assuré par un prélèvement sur « Réserves Fonctionnement Agglomération ». Il n'y aura donc pas de prélèvement de cotisations pour ces postes.

### **AGGLOMÉRATION ETUDES (315)**

#### **CHARGES :**

315	<b>AGGLOMÉRATION ETUDES</b>
3155.1	<b>PALM Etudes</b>

Selon le projet de budget ci-dessus (Budget PALM 2021 pour validation COPIL), qui a été validée par le COPIL le 26 juin 2020, la participation de Lausanne Région se monte à CHF 158'000.- (CHF 146'000.- pour les études et CHF 12'000.- pour les actions de communication).

Ces mandats étant gérés par la Direction technique (DT) PALM, dans le budget, il n'est fait mention que de la participation demandée à Lausanne Région.

Pour information, le montant total prévu par la DT PALM pour les études PALM 2021 se monte à CHF 700'000.-. Il prévoit une participation de Région Morges, du Canton ainsi que de Lausanne Région, telle que portée au budget 2021.

Avec la nouvelle organisation du PALM, les associations régionales ne participent plus au suivi des études. C'est pourquoi, nous avons conclu avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL, anciennement SDT) une convention qui définit les modalités de participation des associations régionales et des responsabilités sur les études du PALM. Les participations sont désormais versées au lancement de l'étude, sur la base du budget annuel validé par le COPIL.

Projet/étude	Coût total prévisionnel	Budget 2021	Répartition du budget 2021					
			Canton			Associations régionales		
			DGTL	DGMR	DGE	LR	RM	
SRGZA/volet stratégique	150'000	50'000	25'000				20'000	5'000
SRGZA/volet opérationnel	100'000	80'000	40'000	0	0		32'000	8'000
Cadrage et travaux préparatoires PA5-PDI	240'000	150'000	30'000	30'000	15'000		60'000	15'000
Mise à jour plan de charge 2030 du réseau	30'000	30'000		15'000			12'000	3'000
Planification énergétique territoriale	100'000	20'000			12'000		6'000	2'000
Plan directeur des énergies de réseau	80'000	40'000			20'000		16'000	4'000
Actions et supports de communication		30'000	6'000	6'000	3'000		12'000	3'000
<b>Total</b>	<b>700'000</b>	<b>400'000</b>	<b>101'000</b>	<b>51'000</b>	<b>50'000</b>		<b>158'000</b>	<b>40'000</b>
<b>Total Canton/Associations régionales</b>			<b>202'000</b>				<b>198'000</b>	

Commentaires sur les études transmis par la Direction technique du PALM :

- **SRGZA** : Stratégie régionale des zones d'activités dans le PALM. Le document-cadre de cette étude a été validé par le COPIL du PALM le 27 février. Elle comprend deux volets, le volet stratégique est en cours, le volet opérationnel sera réalisé en 2021.
- **Cadrage et travaux préparatoire PA5-PDI (projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération et plan directeur intercommunal dans un périmètre d'agglomération)** : cette étude, prélude à l'élaboration d'un PA5 et d'un PDI entre 2022 et 2025, comprendra notamment des ateliers avec les communes et une étude sur les emplois en zones d'habitation et mixtes.
- **Mise à jour plan de charge 2030** : étude portée par la Direction générale de la mobilité et de route (DGMR), portée au budget 2020 mais qui ne commencera pas avant 2021.
- **Planification énergétique territoriale** : étude portée par la Direction générale de l'environnement (DGE). Entamée en 2018, elle s'achèvera en 2020 par une ultime phase.
- **Plan directeur des énergies réseaux** : ce plan, inscrit dans le PALM 2016, vise à définir les zones propices au développement des réseaux thermiques, soit le chauffage à distance, le gaz et les réseaux basse température. Il permet de coordonner l'approvisionnement en chaleur du territoire via ces réseaux. Etude pilotée par la DGE. Mise au budget 2020, elle ne démarrera pas avant 2021.
- **Actions et supports de communication** : budget qui portera notamment sur un mandat pour la constitution d'une banque d'images afin d'enrichir le site internet et le rapport du projet de 5<sup>e</sup> génération.

**CHF 158'000.-**

**Les charges des études Agglomération se montent à CHF 146'000.-. Elles seront entièrement financées par des prélèvements sur Réserves.**

**PROMOTION ÉCONOMIQUE**

**CHARGES**

3231	<b>PERL</b>
32310	<p><b>DOTATION</b></p> <p>Depuis 2016, la dotation des PERL est la suivante : CHF 50'000.- pour le gagnant du « Trophée PERL Lausanne Région », 4 x CHF 10'000.- pour les quatre autres lauréats, dont les prix sont nouvellement labellisés et CHF 10'000.- additionnels, constituent le prix du public.</p> <p>L'enveloppe totale des prix ne subit pas de modification.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 100'000.-</b></p>
32313	<p><b>CÉRÉMONIE ET FILMS</b></p> <p>Le montant porté au budget représente le coût total exact du contrat de prestations de La Prod, comprenant : la réalisation des films, la mise à disposition du modérateur, la coordination technique et logistique de l'événement, la production de tous les films et annonces promotionnels ainsi que l'émission de 26 minutes diffusée sur la chaîne La Télé avant et après l'événement.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 60'000.-</b></p>
3242	<b>ACTIONS PROMOTIONNELLES</b>
32422	<p><b>MIPIM</b></p> <p>Depuis 2015, Lausanne Région est membre du consortium « LAKE GENEVA REGION ». Le montant au budget 2020 était de CHF 15'000.- et comprenait la participation des « collectivités publiques » et les frais de déplacements de la délégation. En 2020, le salon MIPIM a été annulé à cause de la pandémie. Il est proposé, en 2021, de ne pas participer à ce salon et de ventiler le montant prévu de CHF 15'000.- sur d'autres actions promotionnelles.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 0.-</b></p>

32424	<p><b>SALONS, CONVENTIONS</b></p> <p>Afin de pouvoir soutenir des manifestations d'envergure selon la Loi sur l'Appui économique (LADE), notre région est sollicitée pour participer davantage à un « co-financement », soit au moins 20% du montant de l'aide allouée par le Canton. Pour répondre à des éventuelles demandes, un montant de CHF 45'000.- a été porté au budget, dont 50 % seront financés par un prélèvement sur réserves.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 45'000.-</b></p>
32425	<p><b>RENCONTRES ENTREPRISES</b></p> <p>Ce poste est destiné à couvrir une partie des frais de l'organisation de rencontres d'entreprises par les communes. Lausanne Région prend à sa charge un montant annuel allant jusqu'à CHF 1'000.- par commune des frais engendrés par ces rencontres. Vu l'augmentation des demandes d'organisation de ces événements par les communes et pour répondre aux besoins de ces dernières, ce poste a été augmenté de CHF 5'000.-.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 20'000.-</b></p>
3243	<p><b>RÉSEAU D'APPUI</b></p>
32432	<p><b>MICRO-CRÉDIT SOLIDAIRE SUISSE (MSS)</b></p> <p>Depuis plusieurs années, Lausanne Région soutient financièrement la Fondation MSS qui offre des « micro-crédits » aux porteurs de projets et soutient ainsi l'entrepreneuriat. Une convention, couvrant la période jusqu'à fin 2021, a été signée et prévoit une participation forfaitaire au fonctionnement de la fondation, ainsi qu'un complément de CHF 5'000.- pour l'analyse et le suivi des dossiers liés au « Fonds Capital Développement » de Lausanne Région (analyse des dossiers, accompagnement et suivi des prêts).</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 20'000.-</b></p>

3244	<b>SOUTIEN FILIÈRES</b>
32444	<p><b>ATELIERS DE RENENS</b></p> <p>Depuis 2017, une convention a été ratifiée avec les « Ateliers de Renens » afin de confirmer le soutien au makerspace (espace de prototypage, ouvert au public et surveillé). Ce soutien financier permettra de continuer à offrir un encadrement professionnel à l'ensemble des entreprises installées dans les ateliers ou souhaitant avoir accès à cet espace. La présente convention porte jusqu'à fin 2021.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 10'000.-</b></p>
32447	<p><b>SOUTIENS DIVERS</b></p> <p>Ce poste permettra de soutenir de petites actions, organisées par différents acteurs de la place et ayant un rayonnement régional.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 5'000.-</b></p>

**PRODUITS :**

523	<p><b>PERL PARTENARIATS ET SPONSORING</b></p> <p>Pour l'édition 2021, trois partenaires principaux à CHF 10'000.- sont prévus. Ces participations permettront de financer des frais liés à l'organisation de la cérémonie.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 30'000.-</b></p>
-----	--

**Après déduction des partenariats PERL, ainsi que des prélèvements sur Réserves, le total des charges du Département Promotion Economique s'élève à CHF 354'000.-. Ce montant sera financé par les cotisations à raison de CHF 1.02 par habitant, représentant une diminution de 1 ct par rapport à ce qui avait été proposé au budget 2020.**

## COMMISSIONS INTERGÉNÉRATIONS

**CHARGES :**

3311	<b>ENFANCE</b>
33111	<p><b>ENFANCE/PROJET</b></p> <p>Un montant de CHF 20'000.- est prévu pour terminer le mandat avec Pro Familia (projet Politique de l'enfance et de la jeunesse dans les Communes) et pour organiser une soirée d'échange avec les nouveaux membres suite au changement de législature.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 20'000.-</b></p>
3312	<b>FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES</b>
	<p><b>SUBVENTIONS</b></p> <p>Les subventions sont soumises aux conditions des conventions signées en 2017 et valables pour l'ensemble de la législature 2016-2021.</p>
33121	<p><b>ESPACE DES INVENTIONS</b></p> <p>La subvention à l'Espace des Inventions d'un montant de CHF 40'000.- est stable. Pour rappel, cet espace vise à éveiller l'intérêt des jeunes à la science, à la technique et aux métiers MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et sciences techniques). Suite à l'élaboration de la convention, l'Espace des Inventions proposera des contre-prestations aux communes ; à savoir 8 visites de classes gratuites à répartir en 2 visites par secteur, ainsi que l'accueil de 40 jeunes filles des communes membres lors de la journée « Oser tous les métiers ».</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 40'000.-</b></p>
33122	<p><b>JOURNÉE DE RÉFLEXION</b></p> <p>La Commission ne prévoit pas d'organiser des journées de réflexions en 2021.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 0.-</b></p>

33123	<p><b>SALON DES MÉTIERS</b></p> <p>Lausanne Région renouvelle sa collaboration avec la Ville de Lausanne sur un stand commun, sur la base d'un nouveau concept allégé se concentrant sur les apprentissages dans les Communes. La Commission a souhaité recentrer la présence de Lausanne Région au Salon des métiers et réduire de ce fait pour 2021 le montant dévolu à ce salon, en réduisant le montant 2021.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 43'700.-</b></p>
33124	<p><b>KIFTONTAF</b></p> <p>Lausanne Région propose un budget de CHF 2'000.- pour la mise à jour du site <a href="http://www.kiftontaf.ch">www.kiftontaf.ch</a> et l'ajout de nouvelles rubriques.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 2'000.-</b></p>
33125	<p><b>ADOS PRO</b></p> <p>La subvention à Ados Pro d'un montant de CHF 5'000.- est également soumise à convention. Pour rappel, cette association accompagne des jeunes dans leur recherche de formation et leur propose des « petits boulots » afin de les aider à trouver une solution formative. Ados Pro collaborera à l'accueil des jeunes sur le stand de Lausanne Région/Ville de Lausanne au Salon des métiers et proposera des bilans de compétence, ceci dans le cadre des contreprestations prévues dans la nouvelle convention.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 5'000.-</b></p>
33128	<p><b>APPAPP</b></p> <p>Le nombre de cours pour la région lausannoise, sur l'année scolaire 2019-2020, était de 69 cours, avec une diminution par rapport à l'année précédente. Lausanne Région propose de maintenir le montant à CHF 150'000.-.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 150'000.-</b></p>

Il est à noter que les apprenti-e-s bénéficiant des cours d'appuis scolaires AppApp paient CHF 5.-/heure, générant ainsi des produits évalués à CHF 60'000.-. Ce montant est porté en diminution de la charge. Il est aussi proposé de prélever CHF 20'000.- de la Réserve AppApp, afin de diminuer la participation des communes pour ce poste.

**CHARGES :**

331280	<p><b>SOUTIENS AUX PROJETS DE FORMATION</b></p> <p>Ce montant est sollicité pour des soutiens à des projets portés par des tiers en vue de soutenir l'information sur l'orientation professionnelle des jeunes. La commission propose de maintenir ce montant à CHF 10'000.-.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 10'000.-</b></p>
33127	<p><b>LIFT</b></p> <p>Le projet LIFT s'étant beaucoup développé dans la région, la commission a décidé de collaborer avec le centre de compétence LIFT et de subventionner un poste de facilitateur pour la recherche de places de travail hebdomadaires (PTH) afin de porter ce mandat.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 20'000.-</b></p>
33126	<p><b>PROJETS PROFESSIONNELS (RÉSEAUTAGE)</b></p> <p>La commission propose de développer un projet en lien avec la mise en réseau des jeunes avec le monde professionnel (cf. nouveau concept du Salon des métiers). Lausanne Région propose de prévoir un montant de CHF 20'000.-, réduit de CHF 3'000.- par rapport à 2020, dont la moitié à prélever sur la réserve Promotion économique.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 20'000.-</b></p>

**CHARGES :**

3313	<b>SENIORS</b>
33131	<p><b>EXPERTISE CONSEIL ET APPUI</b></p> <p>La commission Seniors souhaite se donner les moyens d'avancer dans ses réflexions et ses projets. Elle a décidé de s'adjoindre les compétences d'un spécialiste du domaine des seniors qui travaillera au sein de la commission en qualité d'expert conseil.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 10'000.-</b></p>
33131	<p><b>ATELIERS DE CONSULTATION</b></p> <p>Les ateliers de consultations auprès des Communes seront financés sur le compte « Projets », N° 33134.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 0.-</b></p>
33132	<p><b>RÉSEAU D'ÉCHANGES RÉCIPROQUES DE SAVOIRS (RERS) :</b></p> <p>Cette subvention a fait l'objet d'une convention qui se terminera en 2021, à la fin de la législature.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 10'000.-</b></p>
33134	<p><b>PROJETS</b></p> <p>cf. commentaires sous 3000 et préavis à l'Assemblée générale pour la création d'un nouveau poste de Référent-e Seniors régional-e.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 0.-</b></p>
3314	<b>DIVERS</b>
33141	<p><b>PRIX BOURSE LITTÉRAIRE :</b></p> <p>Faisant suite à une décision du Bureau de coordination, un montant de CHF 5'000.- a été inscrit au budget afin de permettre aux auteurs résidant dans l'ensemble des communes de Lausanne Région de soumettre un dossier en vue d'obtenir le prix de la bourse littéraire, décerné par la Ville de Lausanne.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 5'000.-</b></p>

**Les charges de la plateforme Intergénération se montent à CHF 335'700.-. Elles seront partiellement financées par la participation des apprentis AppApp, à hauteur d'environ CHF 60'000.-, par la participation de la Ville de Lausanne au salon des métiers (CHF 18'700.-) ainsi que par divers prélèvements sur réserves :**

- Prélèvement réserve Intergénération de CHF 20'000.-
- Prélèvement réserve AppApp de CHF 20'000.-
- Prélèvement réserve Proméco de CHF 10'000.-

**Le solde de CHF 207'000.- sera financé par les cotisations, à hauteur de CHF 0.70/habitant, représentant une diminution de 11 ct par rapport à celles de 2020. Sous réserve de l'approbation du Préavis Seniors, après ponctionnement sur la réserve Intergénération de CHF 30'000.- supplémentaires, la cotisation se montera au total à 90 cts par habitant.**

## TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENTS

**CHARGES :**

3321	<b>ACTIVITÉS SPORTIVES</b>
33211	<p><b>GUIDESPORTIF.CH</b></p> <p>En 2021, la commission Activités sportives souhaite procéder à la promotion du guidesportif.ch auprès des clubs sportifs. Un montant de CHF 5'000.- a été prévu à cet effet.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 5'000.-</b></p>
33214.1	<p><b>MANIFESTATIONS SPORTIVES RÉGIONALES</b></p> <p>La commission Activités sportives propose de diminuer le montant affecté au soutien de manifestations sportives régionales, en vue du nombre de demandes reçues ces dernières années.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 10'000.-</b></p>
33215	<p><b>PANATHLON : FAMILY GAMES</b></p> <p>La commission Activités sportives a décidé de maintenir le soutien aux « Panathlon Family Games ». Le montant porté au budget prévoit une participation forfaitaire de soutien à la manifestation ainsi que la prise en charge des frais de Lausanne Région pour cette manifestation (promotion du guide sportif, élaboration d'un flyer).</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 20'000.-</b></p>

**CHARGES :**

3322	<b>TRANSPORTS</b>
33222	<p><b>COMPTAGES 2020</b></p> <p>A cause de pandémie, les comptages prévus au printemps 2020 ont dû être arrêtés et le mandat conclu avec le consortium adjudicataire a été suspendu.</p> <p>Il est prévu de porter au budget 2021 le montant de CHF 245'000.- correspondant au montant de l'adjudication (le montant porté au budget 2020 correspondait à une estimation avant appel d'offres).</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 245'000.-</b></p>
33225	<p><b>AMORTISSEMENT COMPTAGES 2020</b></p> <p>Il est prévu d'amortir la charge de la campagne de comptages 2020 sur 5 ans.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 50'000.-</b></p>
3324	<b>FORÊTS (ANCIENNEMENT CHAMPIGNONS)</b>
33241	<p><b>RÉTROCESSION CONTRÔLEURS CHAMPIGNONS</b></p> <p>Lausanne Région continue de rétribuer les communes engageant des frais pour financer les contrôles de récoltes privées de champignons.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 27'500.-</b></p>

**Les charges de la rubrique Territoire et Équipement se montent à CHF 357'500.-. Après déduction de la participation des partenaires au Comptage et de l'activation au bilan de l'étude, le solde sera financé par une cotisation de CHF 0.38 par habitant, supérieure de 1 ct par rapport à celle budgétée en 2020.**

## PRÉVENTION ET DÉPENDANCES

### CHARGES :

333	<b>PRÉVENTION ET DÉPENDANCES</b>
-----	----------------------------------

Depuis 2017, les subventions annuelles sont soumises à convention. Les conventions actuellement en cours arriveront à échéance à la fin de l'année 2021.

Rel'ier	<b>CHF 190'000.-</b> (CHF 150'000.- et CHF 40'000.-)
Rel'aids	<b>CHF 90'000.-</b>
Fleur de Pavé	<b>CHF 45'000.-</b>
Macadam 3	<b>CHF 20'000.-</b>

	<b>PROJETS</b>
33311	<p><b>REL'IER (subvention fixe de base)</b> Pour 2021, la « subvention fixe de base » sera garantie selon les termes de la convention qui lie Lausanne Région et REL'IER.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 150'000.-</b></p>
33311	<p><b>PROJETS REL'IER (subvention affectée à des projets)</b> Selon la base conventionnelle, pour 2021, la « subvention affectée à des projets » est due à REL'IER si des projets à mener sont convenus entre les deux parties.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 40'000.-</b></p>
33323	<p><b>BROCHURES AUX PARENTS</b> La brochure « Être parent d'un adolescent » est réimprimée tout au long de l'année dans certaines langues (à quelques centaines d'exemplaires seulement lorsque épuisés).</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 8'000.-</b></p>

**Les charges de la commission Prévention et Dépendances se montent à CHF 576'000.- financées en partie par des prélèvements sur Réserve Dépendances (CHF 105'000.-). Le solde de CHF 313'000.- sera financé par une cotisation de CHF 1.05 par habitant, inférieure de CHF 0.12 par rapport à celle de 2020.**

**PARTICIPATION AU DISPOSITIF LAUSANNOIS**

**CHARGES :**

3333	<p><b>PARTICIPATION AU DISPOSITIF LAUSANNOIS</b></p> <p>Il a été convenu avec la Ville de Lausanne que le montant correspondant à CHF 1.- par habitant de Lausanne Région hors Lausanne, soit, en 2021 estimé à 158'000 habitants, lui était mis à disposition pour financer les projets lausannois. Lausanne décidera seule de l'utilisation de ce montant.</p> <p style="text-align: right;"><b>CHF 158'000.-</b></p>
------	---

## Synthèse

Le budget 2021 se monte à **CHF 2'894'000.-** contre CHF 3'058'500.- en 2020.

Il sera financé de la façon suivante :

- **Cotisations communales :**  
Inférieures à l'année dernière, les cotisations sont fixées à **CHF 7.50 par habitant** pour toutes les communes membres. (Les participations aux PALM pour les 18 communes du périmètre compact signataires du PALM étant financées entièrement par des prélèvements sur réserves).
- **Subventions :**
  - CHF 125'000.- de la Convention du Département de l'Economie, de l'Innovation et du Sport (DEIS), liée à la subvention LADE (Loi sur l'Appui au Développement Economie), cf. explications sous secrétariat général.
- **Autres produits :**
  - CHF 30'000.- pour le partenariat PERL,
  - CHF 18'700.- pour le partenariat du Salon des métiers
  - CHF 60'000.- de produits App App
  - CHF 47'000.- de partenariats comptages
- Afin de diminuer les **réserves**, des prélèvements ont été budgétisés :
  - Agglomération Fonctionnement CHF 12'000.-
  - Agglomération Etudes pour un total de CHF 146'000.-
  - Promotion économique CHF 50'000.- pour les charges du personnel, CHF 22'500.- pour le poste « Salons, conventions » et CHF 10'000.- pour le Projet Réseautage
  - Intergénération CHF 20'000.- pour la journée Enfance et CHF 30'000.- pour le poste de référent-e Seniors régional-e sous réserve de l'approbation du préavis.
  - AppApp CHF 20'000.-
  - Dépendances CHF 105'000.-

Enfin, une activation au Bilan de CHF 198'000.- est prévue afin de financer les frais du mandat de comptages transports publics et transports individuels, dont le mandat sera reporté au printemps 2021.

Le tableau ci-dessous illustre **une prévision** de l'évolution des réserves, si tous les prélèvements devaient se réaliser et qu'aucune attribution ne devait être versée au moment du bouclage des comptes.

RESERVES	Prévision au 31.12.2021	Prévision au 31.12.2020	Etat au 31.12.2019
Agglomération fonctionnement	55.981.59	67.981.59	91.981.59
Promotion économique	204.284.04	286.784.04	356.784.04
Formation et Emploi des Jeunes	3.867.87	3.867.87	3.867.87
Intergénération	83.907.72	133.907.72	201.907.72
Territoire Equipements	114.620.71	114.620.71	134.620.71
Fonds partici. Dispo lausannois	38.641.05	38.641.05	38.641.05
Dépendances	31.386.05	136.386.05	194.386.05
Agglomération Etudes	171.550.79	317.550.79	530.550.79
AppApp	12.553.80	32.553.80	52.553.80
<b>TOTAL</b>	<b>716.793.62</b>	<b>1.132.293.62</b>	<b>1.605.293.62</b>

Les cotisations communales proposées pour 2021 se répartissent de la façon suivante :

	2021	2020		2019
		Effectif	Budget	
Secrétariat général	3.15	3.36	3.36	3.34
Promotion économique	1.02	0.98	1.03	1.05
Intergénération	*0.90	0.81	0.81	0.84
Territoire et Equipements	0.38	0.37	0.37	0.37
Dépendances	1.05	1.17	1.17	1.34
Appui au dispositif Lausannois	1.00	1.00	1.00	1.00
<b>TOTAL Lausanne Région</b>	<b>7.50</b>	<b>7.69</b>	<b>7.74</b>	<b>7.94</b>
<b>TOTAL Lausanne</b>	<b>6.50</b>	<b>6.69</b>	<b>6.74</b>	<b>6.94</b>
Fonctionnement Agglomération	0.00	0.00	0.00	0.10
Etudes Agglomération	0.00	0.00	0.00	0.17
<b>TOTAL Agglomération</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.27</b>
<b>TOTAL avec Agglomération</b>	<b>7.50</b>	<b>7.69</b>	<b>7.74</b>	<b>8.21</b>

Le Bureau de coordination invite les communes membres de l'Association à accepter ces propositions d'actions pour l'exercice 2021 et les en remercie.

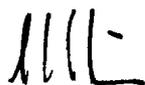
## CONCLUSIONS

Lors de la séance du 29 octobre 2020, le Bureau de coordination de Lausanne Région propose à l'Assemblée générale de Lausanne Région :

- **de prendre acte de son rapport sur le programme d'actions et le budget 2021 de Lausanne Région ;**
- **d'approuver ce budget qui s'élève au total à CHF 2'894'000.- ;**
- **de charger les instances responsables de la mise en œuvre des actions prévues selon le programme présenté.**

Lausanne, le 19 août 2020

Au nom du Bureau de coordination :



G. Muheim  
Président



A. Radaelli  
Secrétaire générale